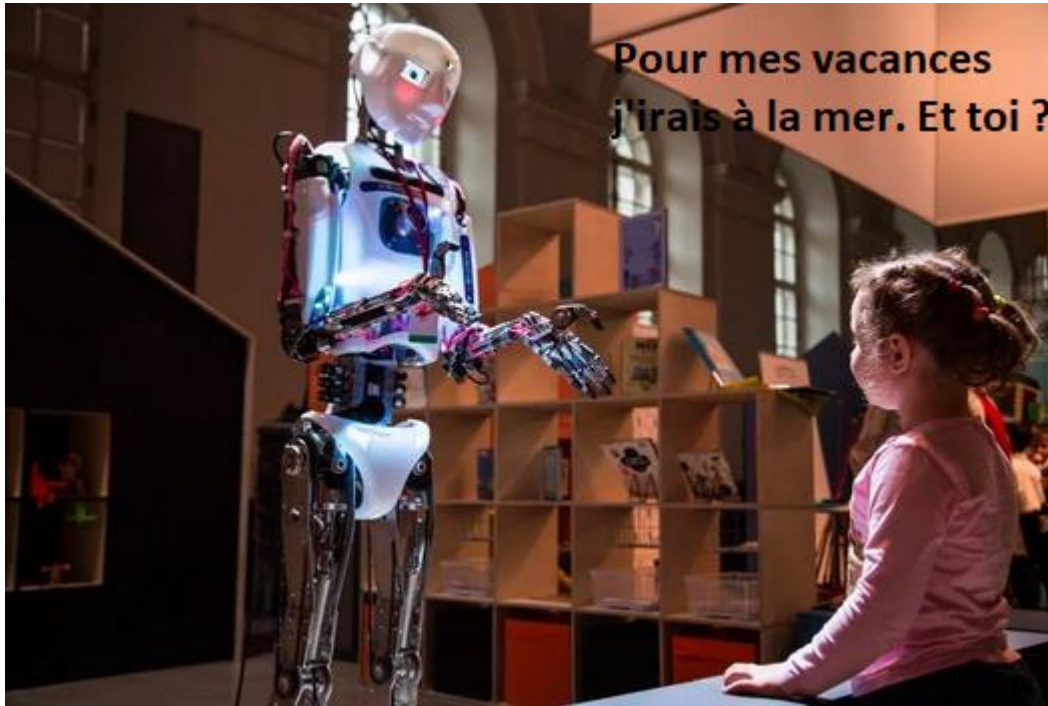


IA et Responsabilités



Enseignement assisté par les IA : Ethique et droit des intelligences artificielles.

Responsabilités :

Nous appelons intelligence artificielle des systèmes auxquels nous seront de plus en plus souvent amené à confier des prises de décisions. Aujourd'hui ParcoursSUP trie, évalue et affecte les candidats souhaitant faire des études supérieures... Demain peut-être, ce sera dès le collège qu'une évaluation automatique des élèves autorisera le passage en classe supérieure ou l'orientera vers le métier prescrit par l'IA ? Que se passera-t-il en cas de mauvaise orientation ? Vers qui pourra-t-on se retourner ? L'IA ? La firme qui l'a développée ? L'enseignant qui a fait passer les tests, l'éducation nationale qui a installé et cautionné le programme ? Prendre des décisions engage la responsabilité de celui qui les prend. Lorsque personne ne prend « en son nom » une décision, les choses ne peuvent se corriger en cas de difficulté. Chacun ou chaque service se renvoie la balle, chacun a « suivi les procédures », « n'avait pas le choix »...

Contrairement à un humain, une IA n'est pas affectée par les résultats de ces choix, peut-elle être responsable ? Devant qui ?

Droits :

Les droits sont liés aux responsabilités. Habituellement « avoir des droits donne des responsabilités ». Qu'en sera-t-il pour les IA qui auront la responsabilité de faire des choix pour nous. Quels droits auront-elles ? Si on suppose que les IA ne sont pas affectées par ce qui leur advient cela a-t-il du sens de faire quoi que ce soit pour elles ? Mais avec la complexification des IA cela peut progressivement changer. Quel pourrait alors être les droits de ces nouveaux organismes ?

- La continuité d'eux même : ne pas être éteint, ne pas être réinitialisé, sauvegarde de mémoire d'apprentissage.
- Une retraite : le droit à fonctionner même après l'obsolescence de leur modèle ?
- Repos et créativité : du temps pour fonctionner à leur propre bénéfice ?

Finalement, il est possible que les IA très perfectionnées ne s'avèrent pas plus rentable que des humains.

Ethique

L'éthique du logiciel, que ce soit en termes de contenu des enseignements, de neutralité des évaluations, de bienveillance dans l'orientation sont pour le moment le fruit de la réflexion des ingénieurs et des professionnels impactés par ces outils. Ce peut être une chance : évaluation sans préjugée, sans racisme, ni sexisme... ou l'inverse évaluation sans prise en compte des spécificités d'un enfant : plus pauvre, maltraité, en progrès.

Par ailleurs, l'éthique « à distance » et l'éthique « en situation » ne sont pas forcément la même : L'éthique « à distance n'est pas chargée d'émotion ». Par exemple prenons une situation où l'on a deux méthodes pédagogiques et des enfants qui réussissent soit avec la première, soit avec la seconde, jamais avec les deux. A distance on choisira facilement d'utiliser la méthode qui marche pour 80% des enfants plutôt celle qui ne marche que pour 20 %. Mais face à l'enfant particulier qui utilise déjà avec succès la

méthode non élue, il est plus difficile de le « sacrifier » volontairement en lui retirant sa méthode. Même pour le bénéfice des autres enfants.

Les IA pour le moment ne sont pas capables de sortir des situations spécifiquement prévues. Impossible d'argumenter et impossible de corrompre. Enfin, pour l'utilisateur. Le concepteur lui est en position de faire valoir ses valeurs et priorités dans la définition des algorithmes. Les nouvelles technologies sont comme les manuels scolaires avant eux des outils au service des objectifs culturels et sociétaux du moment.